

Léon Gambetta

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **14 (1876)**

Heft 12

PDF erstellt am: **20.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183729>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dre. On sentait qu'on touchait à ce moment suprême où l'on va atteindre la région dans laquelle les idées se perdent, aussi bien que les affections, pour se noyer ensemble dans de froids brouillards. Efforçons-nous donc, en attendant mieux, de rester un peu plus dans le pays où nous sommes appelés à vivre, de peur d'abuser des avantages si précieux de la science !

Au reste, je le dis avec bonheur, nous avons lieu de nous rassurer. Au nombre des conférences qui nous sont promises, il en est qui nous ramèneront infailliblement sur la terre, au cas que nous fusions tentés de nous élever trop haut. La première est la grande *conférence internationale* qui aura lieu prochainement à Lausanne, et dont le programme énonce de grands et sublimes principes. La seconde qui fait tressaillir le cœur de tous bons Vaudois, est celle du *tir fédéral* qui, à son tour, viendra nous remplacer sur la terre ferme de la patrie que nous devons apprendre à aimer, et, au besoin, à défendre. Là, il y aura aussi beaucoup de conférenciers de tribune, des toasts, des discours chaleureux et émouvants, des banquets, mais qui n'exigent ni des efforts exagérés d'intelligence, ni beaucoup de science. D'ailleurs, soyons sans crainte, la fatigue causée par de tels exercices trouvera un ample stimulant dans les prix réservés aux habiles et un précieux correctif dans les rafraîchissements abondants auxquels tous prendront, nous en sommes certains, une grande et sympathique part.

On pou dè pudra.

On sordà qu'étai on boqueten tsaropa, s'esquivavé dè tot cein que poivè quand l'étai su lo militéro. C'étai lè z'autro iadzo, quand on fasâi la tserdze à dozè teimps, que faillâi onna vouarba po teri on coup Vo soveni-vo : Chargeez harrm ! Prenez ..rtouche ! Déchirez ..rtouche ! Cartouche canon ! Tirez ..guette ! etc., etc. ; qu'on chavè dza quand faillâi teri lo gatollion. Noutron gaillâ que fasâi la petita guerra à n'on camp, sè peinsâ : Mè râodzâi que m'escormantso tant avoué cllia rosse dè crouion ! L'étai dein lè vortigeu et ti cllia dè la compagni étiont égranâ decé, delé, qu'on appellé cein dâi tiraieu, po cein que ne tiron pas à la mêma pliaçe què lè z'autro (ils tirent ailleurs). Sè trovavé solet à n'on perte d'adze et pétaravé du on momeint quand sè dese : Lo caporat ne mé vâi pas, m'ein foto ! vé mettrè lo resto dè mon paquiet dein mon pétairu et tirèri tsau pou ! L'âi restavé sa cartouchés, que tampounè dein lo canon. Adon quand terà, *patacrâo* ! Cein fe on pet épouâireint et lo fusi que rebutâ destrâ, étai noutron vortigeu. On camarado qu'avâi ohu cllia zonnâie, verâ la teta et ve lo coo perque bas. Vint vito âo secoo, kâ lo crayâi tot émélua, et vâo d'aboo ramassâ lo fusi, mâ l'autro que n'étâi qu'étourlo, lâi crié : Tsouie ! tsouie ! François, ia onco chix coups.

Tandiqu'on est permi la pudra, vo deri q'n'a

demeindze dè semessés, lè valets d'on veladzo volliâvon teri po cein que cé que sè mariavè avâi bailli cinq z'étius nâovo à la Jeunesse. L'atsetiron dè la pudra, et ne sè coumeint cein sè fe, mâ tantiâ que le sè trovâ mouva quand faille s'ein servi, ti lè coups ratâvon. Adon noutrè lulus firon on pecheint fû, la miron dein 'na péla iô on couâi lè matafans, et ion dè cllia tâdié semotavé tot balameint la péla su lo fû, ein faseint coumeint se vanavé, po remouâ, po que la pudra sè chetséyé parâi. Mâ tot per on coup : *ffou* ! le pre, et cein fe 'na tôla voilâie, que noutrè coo furont preque éborniyi. — Qu'est-te çosse, que criâ pè lo colidoo lo capitaino dè la jeunesse, qu'avâi ohu lo boucan à l'hotô et qu'avâi couâte dè tzerdzi ? — L'est la pudra qu'a prâi fû et qu'est bourlâie, qu'on lâi repond. — Ah ! t'einlevine ! Tot est-te parti ; vouâtî-vâi ao fond dè la péla se n'ein resté pas po on coup !

LÉON GAMBETTA

Le célèbre avocat et homme politique français est né à Cahors (Lot), le 30 octobre 1838. Il se fit d'abord connaître par ses succès dans les conférences des jeunes avocats et la part active qu'il prit aux réunions électorales de 1863. Quoique son avenir oratoire ne fut point mis en doute, il se ménageait cependant très visiblement au palais où, dédaigneux des affaires de mur mitoyen, il semblait attendre qu'il lui échet à défendre une grande cause politique. Ce moment arriva. Le ministre Pinard, en déférant à la justice les journaux qui avaient ouvert la souscription tendant à élever un monument en la mémoire du député Baudin, et en poursuivant les manifestations inoffensives du cimetière Montmartre (1868), offrit à Gambetta la plus belle occasion de faire pénétrer son nom dans les classes populaires.

Le *Réveil* lui confia sa cause, et tout le monde se souvient encore de l'anathème éloquent lancé en plein palais de justice, par le jeune et ardent patriote contre le coup d'état du 2 décembre. L'éclat de sa voix, l'animation de son geste, le négligé même de sa tenue, tout dénotait en lui une inspiration violente et contribuait à produire un effet prodigieux. L'avocat impérial, le président essayèrent vainement de modérer une harangue aussi passionnée ; leur voix se perdait dans l'éclat de la voix de l'orateur et dans la précipitation puissante de son débit.

Le *Figaro* esquissait alors ce portrait du vigoureux tribun : « M. Gambetta est un orateur de race... Rien qu'à voir cette carrure large et solide, cette tête bien posée sur ce cou puissant, ce poing vigoureux et fait pour marteler l'idée sur la barre, cet œil de cyclope où se concentrent toutes les lueurs d'une âme ardente, on comprend qu'on n'a pas devant soi un bavard vulgaire, mais bien plutôt un bon dogue de combat, de ceux qui dédaignent les roquets et se réservent pour les vrais coups de gueule. Parle-t-il, la voix sort large, pleine et sonore avec ses redondances méridionales qui choquent dans la causerie, mais qui deviennent dans le discours une musique ; les idées se pressent énergiques et hâtives dans une langue chaude et imagée, sobre pourtant, et élégante ; l'auditoire charmé d'abord, subjugué ensuite, s'émeut, s'échappe et s'enlève : la cause est perdue légalement, mais elle est gagnée dans les consciences. »

Le défenseur du *Réveil* fut simultanément adopté à Marseille et à Paris et fut élu à la Chambre à une importante majorité. Sa popularité alla croissant, et il ne tarda pas à devenir le véritable chef du parti démocratique.

Au 4 septembre, Gambetta fut un des membres du gouvernement de la défense nationale, avec le portefeuille de l'intérieur. Les communications de Paris avec la province étant coupées par l'ennemi, il fut envoyé par ses collègues, pour réchauffer le zèle de la délégation de Tours. Le 7 octobre,

Gambetta franchit en ballon les lignes d'investissement, prit terre près de Montdidier et arrivait à Tours le 9. Ses proclamations, ses décrets se succédèrent avec une rapidité étonnante, et il fit face à des besoins pressants et multipliés avec une activité fiévreuse. En un mois, la première armée de la Loire était réorganisée.

M. Jules Claretie a porté sur cette phase de la guerre en province ce jugement équitable : « Si la France vaincue a le droit de relever encore le front, elle le doit aux hommes qui, lorsque tout était perdu, crurent fermement et firent croire un moment, à la France et au monde, que tout pouvait encore être sauvé. »

La part de Gambetta dans cet effort gigantesque, dans une réorganisation sans exemple, fera sa gloire. On oubliera les fautes commises et excusables dans une situation pareille, pour ne se souvenir que des grands traits de cette défense improvisée sous le feu de l'ennemi et au milieu des populations incertaines et abattues par les premiers revers.

La capitulation de Metz porta le dernier coup. Avec une intuition rare, Gambetta pénétra tout ce qu'il y avait de coupable dans cette reddition à l'ennemi de la dernière armée française. Voici en quels termes il annonça à la France le malheur qui la frappait :

« Français, élevez vos âmes et vos résolutions à la hauteur des effroyables périls qui fondent sur la patrie. Il dépend encore de nous de lasser la mauvaise fortune et de montrer à l'univers ce qu'est un grand peuple qui ne veut pas périr et dont le courage s'exalte au sein même des catastrophes. Metz a capitulé. Un général sur qui la France comptait, même après le Mexique, vient d'enlever à la patrie en danger plus de cent mille de ses défenseurs. Le général Bazaine a trahi : il s'est fait l'agent de l'homme de Sedan, le complice de l'envahisseur, et, au mépris de l'honneur de l'armée dont il avait la garde, il a livré, sans même essayer un suprême effort, 120,000 combattants, 20,000 blessés, ses fusils, ses canons, ses drapeaux, et la plus forte citadelle de France, Metz, vierge jusqu'à lui des souillures de l'étranger. Un tel crime est au dessus même des châtiments de la justice ! »

Gambetta ne cessa pas moins de parcourir la France, de rallier les armées en déroute, et de faire tout ce qui était humainement possible pour tenter encore le salut de la France. Ce que ce grand patriote a fait depuis pour la cause républicaine, ce qu'il fait aujourd'hui est connu de tous. Puisse-t-il voir ses efforts couronnés de succès, et asseoir définitivement sur le sol français les bases solides de la liberté et du progrès.

Le canton de Vaud venait de s'émanciper et le corps législatif de publier ses premiers décrets relatifs à notre organisation politique. Affichés en grand nombre, ces décrets étaient une nouveauté pour plusieurs. Un paysan de Froideville qui avait amené en ville un char de fagots s'arrêta devant le pilier public où stationnaient un groupe de citoyens. Il lut à distance le titre de l'affiche, puis hochant la tête en se retirant, il murmura : *Eh bein se lo Grand Conset fâ dza décrêt ne sein fotu.* (On sait que dans nos campagnes l'expression « faire décret » veut dire : faire faillite.)

Le nommé X., assesseur de la justice de paix de *** , avait eu la curiosité vivement piquée par l'annonce du spectacle de dimanche dernier, *La Voleuse d'enfants*, grand drame en huit actes. Après avoir fait ses affaires au marché, il se présenta chez M. Amman dans le but d'acheter un billet de théâtre.

— Bonjour, madame, vous avez des cartes pour la comédie ?

— Oui, Monsieur, à votre service.

— Croyez-vous que ça sera joli cette voleuse d'enfants ?... donnez me voir une carte.

— Quelle place voulez-vous, un pourtour, un parterre, un strapontin ?...

— Oh c'est trop cher pour nous ces estrapontins, ces parterres... donnez-moi seulement un plein-pied.

L'hiver avait été rude ; le sol était recouvert d'une épaisse couche de neige, et l'autorité communale de Pampigny avait mis au concours le déblaiement des chemins publics au moyen d'un large triangle de bois traîné par des chevaux. B***, à qui cette besogne était échue, ne possédait que deux bœufs. Ces animaux, paraît-il, ne peuvent être utilisés que très difficilement pour ce travail, tant ils répugnent à marcher dans la neige.

Le syndic rencontrant B*** une demi-heure après, lui dit : *Coumeint peinsé tou fère avoué té biao ? te sâ bin que renasquont deïn la nâi, et sadzi d'âovri clliaux tsemins deïn dou dzo.*

— *Iè adé peinsâ vo demândâ on termo.*

— *Et quien termo vâo tou ?* dit le syndic.

— *Ma fâi quanqu'à la St-djan,* répliqua l'autre.

La femme d'un industriel se précipite l'autre jour dans le cabinet de consultations du docteur R... « Veuillez, s'il vous plaît, venir à la maison, mon mari vient de tomber en *six copes.* »

— Vous voulez dire syncope, madame, repartit le docteur.

— Oh ! monsieur, voilà... ce n'est pas une cope de plus ou de moins qui fait grand'chose.

L'entrepreneur A... recevait l'autre jour, d'un piqueur en disponibilité, des offres de services dans une lettre portant cette suscription :

Monsieur A..., entrepreneur du chemin de fer diplomatique, à Lausanne.

Un charpentier du village de V. possédait un magnifique tronc de chêne. Après avoir longtemps réfléchi sur le plus digne usage qu'il pourrait faire d'une si belle pièce, il résolut de la partager en deux parties égales. De l'une il fabriqua un pétrin pour son ménage et de l'autre un saint Joseph pour l'église de sa paroisse. Le saint installé, la vieille mère de l'artisan ne manqua pas de se prosterner chaque jour devant la statue en lui adressant les prières dont elle attendait l'exaucement, car, disait-elle :

Grand saint Dzozet, frère de m'n'eimpatâire

Mon valet t'a fé, su-io pas ta mère-grand ?

Quelqu'un, un avare sans doute, écrivit un jour cette naïveté au post-scriptum d'une lettre : Mon intention était d'affranchir, mais je n'y ai pensé qu'après avoir jeté la lettre à la boîte.